



Démarche administrative

Par **nabs38**, le **03/03/2015** à **20:33**

Bonjour a tous
Je suis un père d'une petite fille âgé de 2ans né en france.
Je suis en couple,et ma copine elle un titre de séjour
d'un ans j'ai rien fait comme démarche administrative.
Ma fille j'ai posé son dossier ya pas longtemps donc
je ne sais pas si elle a le droit d'avoir un titre de séjour ou pas.
Ma question donc c:
-est ce que je peut commencer a faire mais démarche ou pas?
-Si je commence je risque d'être expulsé ou pas en sachant que ma copine elle a la nationalité macédonienne?
Le jour ou je suis venu en france j'avais titre de séjour italien sa durée 6mois (je peut le considérer comme visa ou pas
?)